Gratuité de l'abonnement téléphonique pour les retraités d'Orange

Offre Orange

Tous les retraités d'Orange bénéficient de la gratuité de l'abonnement téléphonique de base. Cette gratuité est toujours maintenue aux veuves ou veufs de retraités, uniquement dans la mesure où ils ne bénéficient que de la pension de réversion comme revenu cette situation au niveau des revenus doit être confirmée par une déclaration sur l'honneur.

Offre Orange

Stéphane Richard, Président Directeur général du Groupe Orange, a souhaité renouer avec les anciens d'Orange. C'est dans cet esprit que les propositions ont été élaborées et que l'ANR a signé une convention avec Orange.

Le contenu de l'offre : remise de 10% sur les abonnements et services (à l'exception des terminaux et équipements) à savoir, le fixe, les mobiles, internet ADSL et fibre.

Les conditions: être adhérent de l'ANR ou à toute autre association partenaire d'Orange, pendant toute la durée de l'offre choisie, et avoir une autorisation d'accès au kiosque retraités* Orange pour valider les demandes de remise. Toute démission ou radiation de l'ANR entraine la suppression de l'accès à l'offre.

Le mode opératoire: l'adhérent adresse au Siège national de l'ANR sa demande d'inscription (voir imprimé en annexe), l'ANR contrôle les informations, s'assure du paiement de la cotisation d'adhésion, affecte un identifiant pour l'accès au kiosque retraités et transmet les demandes à Orange tous les 15 du mois.

Orange donne le droit d'accès et informe l'adhérent. Ce dernier accède au kiosque retraité par son code d'identifiant sous la forme 3 lettres 5 chiffres (ANR - - - - -) et un mot de passe : le nom en majuscule. Voir le détail du mode opératoire sur le site des adhérents de l'ANR.

*Le « kiosque retraités » est la version de l'outil de communication interne des salariés, désormais proposé aux retraités avec les services d'Orange.

Si intéressé par l'offre, veuillez aller sur le site des adhérents, rubrique « Droits » où vous trouverez le mode opératoire et la demande de souscription

Nota : Pour accéder au site des adhérents, veuillez demander le code d'accès à votre groupe ANR.